
MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 07 JUIN 2017

Étaient présents : GRASSA Martine, MONNIN Marie-Claire, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, MARSOUDET Laurent, MONNIN Antoine, PONTTHUS Nathalie, ROLET Jean-Yves et ROLET Joëlle.
Absent excusé : BERHAULT Jacques (procuration à Liliane GREUSARD).

1. Réhabilitation voirie rue de la Vierge- Choix de l'entreprise

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres concernant les travaux de réhabilitation de la voirie rue de la Vierge. Il s'agit des entreprises MALPESA et du groupement d'entreprises BONNEFOY / ROGER MARTIN. La commission s'est réunie pour étudier les offres et leur projet. Après délibération, les membres du Conseil Municipal avec 11 voix Pour et 0 contre acceptent l'offre de l'entreprise MALPESA pour un montant de 142 193 € HT.

2. Devis des entreprises pour appartement locatif de l'école

Madame GRASSA présente les deux devis des entreprises Nicolas PREVALET et CUENOT Energies pour la partie plomberie. La commission bâtiment s'est réunie le 06 juin 2017, et après avoir comparé et mis en concordance les deux devis, il s'avère que le devis présenté par l'entreprise CUENOT Energies est le moins disant et le plus argumenté. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le devis de CUENOT ENERGIES pour un montant de 6253.02 € HT soit 6878.32 € TTC.

3. Affaire « Chalet Vieille » - Désignation du représentant de la Commune en justice

Madame GRASSA rappelle aux Conseillers le déroulé de cette affaire : Chalet construit sans permis de construire lieu « Pré aux Dames ». Mme JATTEFAUX avait déposé plainte au nom de la Commune en 2013. Le procès aura lieu le 10 juillet 2017 à BESANCON. La Maire actuelle ayant reçu par délibération du 25/04/2014, pouvoir du Conseil Municipal d'intenter des actions en Justice ou défendre la Commune dans certains cas définis par le Conseil Municipal, demande au Conseil de bien vouloir valider sa représentation pour ce cas et de se porter partie civile. Accord à l'unanimité.

4. Proposition photocopieur – Avenir bureautique

L'entreprise Avenir Bureautique basée à BESANCON a envoyé une proposition de photocopieur après étude de notre contrat avec Toshiba. Après réflexion, l'ensemble du Conseil Municipal souhaite étudier une autre offre avec non-pas une location, mais l'achat du matériel (peut-être sur un matériel moins haut de gamme). La proposition d'avenir bureautique sera alors comparée, et la meilleure solution sera alors retenue lors du prochain Conseil.

POINTS A VOIR

Tourbières : Le dossier a bien avancé. Une réunion sera organisée à la Mairie de VILLENEUVE le jeudi 15 juin à 20h00.

Proposition : Livres en libre-service : Monsieur FLEURY Daniel propose l'idée d'installer des étagères dans l'abris-bus pour des livres et revues en libre-service.

Le principe est simple : chacun peut ainsi venir déposer des livres dans ces mini bibliothèques, ou se servir en libre-accès. Libre à vous ensuite de l'offrir, ou le feuilleter; de l'emporter chez vous pour le garder à tout jamais, ou le rendre juste après. Ainsi vous êtes libre de partager. Que vous déposiez un livre pour ne pas le jeter ou pour partager un coup de cœur, n'oubliez pas de lire. Accord à l'unanimité

COMPTE-RENDU DIVERS :

RPI / MAS / CCA800 : Une réunion a été organisée le jeudi 18 mai concernant l'éventuelle reprise du bâtiment de la MAS pour y installer l'école. Les représentants des 3 Communes étaient présents. Il n'y a eu aucun blocage. Madame GRASSA a pu faire un rapide compte-rendu de cette rencontre en réunion de CCA800 quelques jours plus tard. Les principaux acteurs se retrouveront pour une visite des locaux et souhaitent qu'une étude de faisabilité soit réalisée.

COURRIERS DIVERS :

SPANC : La CCA 800 organise deux réunions à destination des habitants qui ne sont pas reliés au réseau d'assainissement Collectif. Les courriers seront distribués aux personnes de Villeneuve concernées.

TPE : Tiphaine (accueil de loisirs) souhaite le nom de personnes pouvant parler d'environnement et de patrimoine sur la Commune. Martine proposera une liste de personnes susceptibles de répondre à leurs questions.

QUESTIONS DIVERSES :

- La vente de bois de l'ONF aura lieu le 21 juin 2017 à LEVIER.
- AMO : Projet en suspend pour le moment. Une réunion sera prochainement organisée.
- **Nettoyage du local Communal rue de l'église** : La Commune remercie toutes les personnes qui ont participé au nettoyage de ce local le samedi 13 mai 2017.
- La brocante de la Vermicelloise aura lieu le dimanche 25/06.

La séance est levée à 22H30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Villeneuve d'Amont pour être affiché le 09 juin 2017, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 09/06/2017
Mme la Maire,
Martine GRASSA.